



CONDITIONS DE L'OPERATION COMMERCIALE

**« Bénéficiez d'une remise pouvant aller jusqu'à 20%
sur votre prestation de ménage WECASA en
souscrivant à nos offres Plenifix 1 an / 2 ans du 21
juillet au 29 août 2025 inclus**

Article 1 : Objet

Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles Eni Plenitude France S.A. (ci-après « **Plenitude** ») propose au client particulier (ci-après « **Client** ») de bénéficier d'une remise pouvant aller jusqu'à 20% sur une prestation de ménage chez son partenaire WECASA (ci-après la « **Prime** ») lors de sa souscription à un contrat de fourniture d'énergie Plenifix 1 an ou 2 ans (gaz et/ou électricité) entre le 21 juillet et le 29 août 2025 inclus (ci-après « **Opération Commerciale** »).

Article 2 : Conditions

La Prime est attribuée de manière différée :

- à tout nouveau client particulier Plenitude, à tout client Plenitude déménageant ou souscrivant pour un nouveau point de livraison et sous réserve de pas être déjà client particulier Wecasa,
- souscrivant un contrat de fourniture d'énergie Plenifix 1 an ou 2 ans (gaz et/ou électricité),
- pour un logement situé en France métropolitaine (hors Corse) dans la limite d'une puissance souscrite de 36 kVA, et/ou en gaz naturel dans la limite d'une consommation de 30 000 kWh par an entre le 21 juillet et le 29 août 2025 inclus,

La prime donne droit, au choix du client, soit à une remise de 15% sur les prestations de ménage Wecasa « ménage ponctuel classique », « grand nettoyage », « état des lieux », soit à une remise de 20% sur la prestation de ménage Wecasa « ménage régulier classique ».

Article 3 : Modalités

Si le Client remplit les conditions mentionnées à l'article 2, Plenitude transmet au client par email les deux codes promotionnels au moment de l'activation de son contrat à utiliser sur l'application mobile WECASA gratuite et disponible sur iOS et Android, afin de pouvoir bénéficier de sa Prime.

Le client ne peut utiliser qu'un seul code promotionnel et qu'une seule fois, pour une durée minimum de réservation de 2 heures de ménage, uniquement pour les prestations de ménage susvisées éligibles, et sous réserve que l'adresse postale renseignée par lui soit couverte par WECASA.

Pour savoir si l'adresse est éligible, le client peut se rendre sur le site www.wecasa.fr ou directement sur l'application mobile WECASA.



Le code promotionnel, dès sa réception, est valable jusqu'au 15/11/2025. Ce code est non cumulable avec tout autre code promotionnel Plenitude.

La durée de validité du code promotionnel concerne uniquement la date de réservation de la session de ménage, et non la date de réalisation de la prestation. Autrement dit, la réservation doit être effectuée dans la période de validité du code, mais la session de ménage elle-même peut avoir lieu ultérieurement, même après expiration du code promotionnel, tant que la réservation a bien été faite à temps.

Article 4 : Engagement du Client

Le Client s'engage à agir de bonne foi, à renseigner notamment des informations fiables et exactes quant à son adresse mail et postale pour l'obtention de la Prime.

Article 5 : Responsabilité

Plenitude n'a en aucun cas la qualité de producteur, d'organisateur, de fabricant, de fournisseur, de vendeur ou de distributeur de la Prime, et ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres. Plenitude n'est pas responsable des prestations de ménage qui relève de la responsabilité de son seul partenaire WECAASA.

Article 6 : Protection des données personnelles

La Société Organisatrice collecte les données obligatoires dans le cadre de l'organisation et la gestion de l'Opération Commerciale (participation à l'Opération Commerciale, information et gestion des Participants, gestion des contestations ou réclamations, contrôles des fraudes et du respect du présent Règlement). La base juridique du traitement des données à caractère personnel des Participants est l'exécution du contrat qui lie la Société Organisatrice à ses clients.

Les données à caractère personnel sont collectées directement auprès du participant, elles sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle au regard de la finalité pour laquelle elles sont traitées dans le respect des obligations légales et Règlementaires qui s'imposent.

Les participants disposent, conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel qui le concernent, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition à la prospection commerciale, d'un droit à la portabilité des données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données à caractère personnel après son décès. Pour toute informations sur vos droits vous pouvez consulter notre politique de confidentialité <https://www.eniplenitude.fr/politique-de-confidentialite>

Un justificatif d'identité pourra être demandé. L'exercice d'un de ces droits peut être refusé au Participant si sa demande ne remplit pas les conditions posées par la réglementation. Dans cette hypothèse, le Participant en sera dûment informé.

En cas de réponse non satisfaisante de Plenitude, le Participant dispose du droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX.



Article 7. Cookies

Les Participants à l'Opération Commerciale sont informés que, lors de votre visite sur la plateforme de participation à l'Opération Commerciale, un cookie peut s'installer sur votre logiciel de navigation avec votre consentement.

Le cookie est un bloc de données qui ne permet pas d'identifier les utilisateurs mais sert à enregistrer des informations relatives à la navigation de celui-ci sur le site. <https://www.eniplenitude.fr/cookies>

Article 8. Droit applicable - Attribution de compétence

Les présentes conditions sont régies par le droit français.

En cas de litige né entre le Client et Plenitude qui n'a pas pu être résolu par un mode de règlement amiable, les Parties peuvent saisir la juridiction du domicile du Client conformément à l'article R.631-3 du Code de la consommation.

Fait à Levallois, le 18/07/25

Plenitude est une marque enregistrée au nom de Eni Plenitude SpA Società Benefit qui en concède la licence d'exploitation à Eni Plenitude France. Siège social : 30-32 rue Victor Hugo - CS 10232 – 92532 Levallois-Perret Cedex – S.A. au capital de 239 500 800 Euros - R.C.S.NANTERRE 451 225 692 - N° TVA : FR87451225692 - N° ORIAS : 10053697 - eniplenitude.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !